



L' ARBRE



chênes pédonculés dans un espace vert à Sainte-Luce-sur-Loire

D'une façon générale, il y a lieu de se poser la question de la place de l'arbre dans les espaces publics:

- Marquer une place,
- Offrir de l'ombre,
- Accompagner un bâtiment ,
- Souligner une entrée de bourg (porte végétale),
- Marquer, accompagner une rue, une direction (alignement d'arbres).

Pour jouer pleinement son rôle en centre bourg, l'arbre doit être planté là où il pourra :

- offrir la majestuosité de sa silhouette,
- se développer et être à l'échelle des bâtiments.

Par exemple, un arbre de place est un sujet qui doit exprimer pleinement son port, sa stature pour caractériser, identifier une place (de l'ordre de 15 m de haut ou plus, et 8m de diamètre et plus).

Un arbre en plein développement aura toujours beaucoup plus d'impact positif que deux ou trois arbres aux dimensions et ports restreints.

D'une façon générale : éviter les arbres au port fastigié qui «raidissent», artificialisent des espaces déjà très minéraux (parkings, aires de retournement..).

Il est important de souligner la perte progressive, dans le département, du patrimoine arboré communal : les arbres de place, de cour d'école, d'alignement dans les rues ont été par tradition, le platane, le marronnier, le chêne pédonculé, le tilleul, le marronnier, le chêne vert.

Ces espèces, lorsque la physiologie de l'arbre a été respectée, présentent aujourd'hui des volumes, des silhouettes remarquables qui offrent une véritable alternative aux bâtiments et voiries.

Elles ont été souvent remplacées par des essences «exotiques» choisies pour leur petite taille (prunus pissardii, érables panachés...).

L'échelle du végétal par rapport aux bâtiments et sa place dans les tissus urbains s'est alors considérablement amoindrie, L'ambiance des espaces publics s'est souvent «asséchée» et s'est réduite à la voirie.

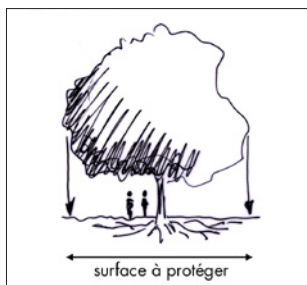
Il ne s'agit pas d'une vision passéiste mais d'un questionnement sur l'arbre comme patrimoine collectif.

L'ARBRE

PATRIMOINE À CONSERVER

Qu'il soit isolé, en bosquets, planté en alignement ou bien présent sous forme de haies bocagères, l'arbre est un élément structurant, à l'échelle du grand paysage. Il doit être conservé dans les nouvelles opérations d'urbanisme.

Si des travaux sont réalisés auprès d'un bel arbre **déjà en place**, il est important de rappeler la protection de son tronc de même que du sol qui recouvre ses racines, en interdisant tout tassement de sol par le passage d'engins, la réalisation de routes. Ne pas assécher les fossés qui alimentent en eau les haies, les arbres.



PATRIMOINE À RENOUVELER

Un arbre n'est pas «éternel», c'est un être vivant qui grandit, qui vieillit et qui meurt. Il est nécessaire de reconnaître les signes de vieillissement pour savoir remplacer et renouveler une trame arborée.



une place de village dans le Morbihan (Caden)



un alignement de chênes en entrée de bourg, à Nozay

FOSSÉS DE PLANTATION EN MILIEU MINÉRAL

Nécessité de réserver des fossés de plantation adaptés aux conditions extrêmes de croissance des arbres en milieu urbain (parking, place minéralisée), pour éviter le tassement et l'asphyxie du système racinaire.

Dimension des fossés de plantation: 9m³ à 12m³ selon la taille adulte des arbres, avec un mélange terre/pierres.

Dans des terres argileuses, la présence d'un drain dans ces fossés de plantation est nécessaire.

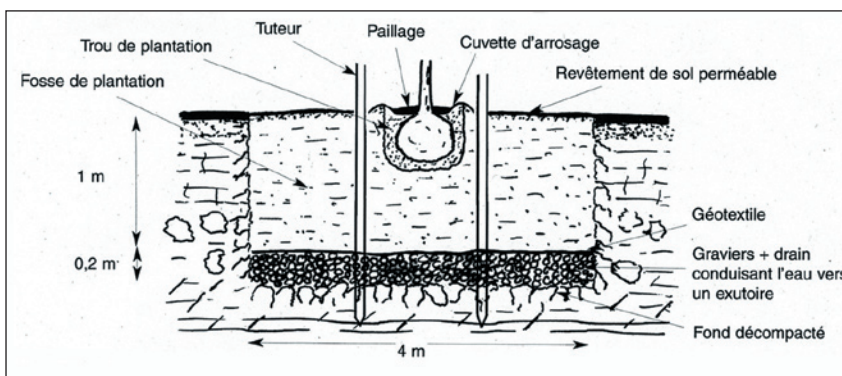


schéma CAUE77

Cette pratique a été complètement oubliée au profit des réseaux. Elle est à redécouvrir. Elle est indispensable à une bonne reprise de l'arbre.

Le cas de fossés de plantation réduites est aussi une raison de moins bonne stabilité au vent, puisque les arbres ne sont pas alors suffisamment ancrés.



Vertou, les marronniers de la place de la mairie